



BULLETIN MUNICIPAL 2020

Le mot du Maire

Nous avons vécu en 2020 une année exceptionnelle et... surprenante. Une année marquée par un florilège de mots qui ne nous étaient pas communs : Covid 19, pandémie, crise sanitaire, gestes barrières, distanciation physique, masque, gel hydroalcoolique, protocole sanitaire, test PCR, test antigénique, télétravail, confinement, couvre-feu... Tous les soirs, un bilan des victimes de ce terrible virus nous était présenté et continue de l'être. Le vaccin peut probablement nous donner une lueur d'espoir, dès lors qu'il sera à notre disposition !

Le 15 mars 2020 a été aussi pour une grande partie de notre équipe l'occasion d'être réélue. Nous vous remercions encore une fois pour cette marque de confiance.

Que ces mois à venir répondent à vos souhaits et vous apportent la santé mais aussi la gaîté et l'optimisme.

Bonne lecture.

Alain Chambon



Vœux 2020 !!!

En images



A.G. du Comité des fêtes



Le monument aux Morts



1^{er} conseil communautaire



Benjamin, plus jeune électeur



Notre primeur du lundi



Le jury du festival des soupes

Sommaire

En images – P.2

Résultats des élections municipales – P.4

Diverses commissions – P.5

Budget primitif 2020 – P.6

Les réalisations – P.7

Dépôts de permis de construire – P.7

Horaires et permanences de la mairie – P.8

Informations pratiques – P.8

Du côté de l'action sociale - P.11

Du côté de la vie scolaire -P.12

Bienvenue aux nouveaux habitants - P.14

Etat civil - P.14

Hommage à Jacques Charmasson - P.15

COVID 19 - P.16

Intercommunalité - P.17

Brèves du SICTOBA - P.19

La vie des associations - P.21

Cave viticole - P.22

Un peu de poésie - P.23

Au fil de l'an - P.24

Et aussi... - P.25

La municipalité remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce bulletin. Responsable de la publication : Alain Chambon, Maire.

Résultats des élections municipales du 15 Mars

Maire :	CHAMBON Alain	96 voix
Maire-adjointe :	CHEYREZY Sylvie, née ROUVEYROL	95 voix
2 ^{ème} adjointe :	PEZZANO Anne-Marie	107 voix
3 ^{ème} adjoint :	SARRAZIN Patrick	104 voix
Conseiller municipal :	GINESTE Thierry	109 voix
Conseillère municipale :	THOULOUBE Annie	108 voix
Conseiller municipal :	PANSIER Francis	106 voix
Conseiller municipal :	GOOVAERTS Hugo	104 voix
Conseiller municipal :	LACOMBE Michel	101 voix
Conseiller municipal :	CHANNAC Cédric	101 voix
Conseiller municipal :	PRAX Pierre-Jean	100 voix
Candidat libre à l'élection CHARMASSON Marie-Thérèse		38 voix



De gauche à droite : Patrick Sarrazin, Pierre-Jean Prax, Sylvie Cheyrezy, Michel Lacombe, Annie Thoulouze, Hugo Goovaerts, Anne-Marie Pezzano, Francis Pansier, Thierry Gineste, Cédric Channac, autour du maire Alain Chambon.

INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION DES ELUS EN 2020 SUITE AUX NOUVELLES ELECTIONS

- Maire : 857.90 €
- 1^{er} adjoint : 333.07 €
- 2^{ème} adjoint : 151.41 €
- 3^{ème} adjoint : 151.41 €

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

Les 6 janvier, 6 février, 24 février, 25 mai, 8 juin, 10 juillet, 20 juillet, 15 octobre, 30 novembre.
Les comptes-rendus sont affichés sur les panneaux municipaux et consultables sur le site de la mairie www.bessas.fr.

Diverses commissions

COMMISSION COMMUNALE DES LISTES ELECTORALES EN 2020 :

- Désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance :
CHEYREZY Simon, Titulaire
PEZZANO Michel, Suppléant
- Désigné par Monsieur le Sous- Préfet (Administration) :
GINESTE Jean-Pierre, Titulaire
CHANNAC Céline, Suppléante

M. PANSIER Francis est le délégué choisi par le Conseil municipal.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sont nommés Commissaires de la Commune de BESSAS par le Directeur des Services Fiscaux de l'Ardèche et ce jusqu'à expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

Commissaires Titulaires

- PEZZANO Anne-Marie, née LESOURD
- PANSIER Francis
- CHANNAC Cédric
- CHEYREZY Sylvie, née ROUYEYROL
- SARRAZIN Patrick
- DEFFOBIS Nathalie

Commissaires Suppléants

- BARRY Ghislaine
- COURT Delphine
- FRINGS Jean
- GAUTHIER Jérôme
- MEZRI Tarak
- RIPPERT Sébastien

Employés communaux



M. Kasitas Antonios a assuré le remplacement au service technique, pendant 3 mois à l'automne.



Mme Hebert Sylvie a été embauchée en contrat renouvelable au mois de juillet comme agent d'entretien des bâtiments, en remplacement de Mme Rivière Monique.

Budget primitif 2020

LES BUDGETS

COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	115 660.41€
dont RESULTAT REPORTE	48 193.69€
DEPENSES	115 660.41€
dont RESTE A REALISER	65 773.82€

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	220 892.84€
dont RESULTAT REPORTE	78 642.84€
DEPENSES	220 892.84€

ASSAINISSEMENT

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES	14 687.04€
RECETTES	14 684.04€
dont RESULTAT REPORTE	11 032.04 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTE	12 939.17€
dont RESULTAT REPORTE	5 675.18€
DEPENSES	12 939.17€

LES TAXES DIRECTES LOCALES

Taxes	Taux d'imposition		
	Bessas		
	2020	2019	2018
D'habitation	7.99	7.99	7.99
Foncière (bâti)	8.36	8.36	8.36
Foncière (non bâti)	64.78	64.78	64.78

Les réalisations

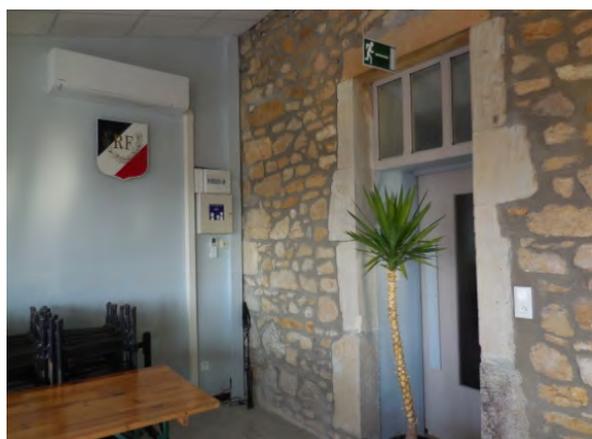


Avant

Création d'un mur en pierre sur le parking de l'aire de jeux
13 651 € TTC



Après



Création d'une porte issue de secours dans la salle communale
3 685 € TTC

Installation d'une climatisation dans la salle communale
3 595 € TTC

Remplacement du chauffe-eau au local technique

996 € TTC

Achat d'un groupe électrogène et d'un marteau-piqueur

1 053 € TTC

Dépôts de permis de construire

27/01	GINESTE Jean-Pierre	Bueysse	Garage ouvert	Tacite
29/01	SAMPOL Amandine	Les Hostes	Maison	Accordé
25/05	CHEYREZY Cyril	Lauzette	Piscine	Accordé
27/10	TOCHEPRAX Pierre-Jean	Rue de la Cure	Modification des façades	Accordé

Horaires et permanences de la mairie

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi	de 13h30 à 17h30	☎	04.75.38.61.96
Mercredi	de 8h00 à 12h00		
Secrétaire	Valérie VANDERPLAETSE		Mail : mairie.bessas@orange.fr

PERMANENCE DU MAIRE

Le lundi de 16h00 à 18h00 et sur rendez-vous
Alain CHAMBON ☎ 06.86.88.63.10

PERMANENCE DES ADJOINTS

Sylvie CHEYREZY ☎ 06.85.04.19.13

Le lundi de 17 à 18 heures

Anne-Marie PEZZANO ☎ 04.75.38.61.96

Toute demande à l'attention de la mairie devra être écrite afin d'être examinée en Conseil municipal.
Rappel : un cahier de doléances est à la disposition du public à la Mairie.



Vous avez trouvé un objet ? Merci de bien vouloir le déposer en mairie.

Informations pratiques

LOCATION MENSUELLE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Logements communaux :

1^{er} étage : 362.98 €. 2^{ème} étage : 341.67 €

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Tarif de la location : 100 € pour les habitants de Bessas

130 € personnes extérieures parrainées par un Bessassois

Il existe un règlement concernant l'utilisation de la salle communale et du préau avec un contrat de location pour tous les usagers.

Dépôt de caution : 200 €.

Gratuité de la location pour les associations communales.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

En cas d'urgence composer

☎ le 18 pour avoir le service départemental d'incendie et de secours de Privas qui transmettra directement aux pompiers de BARJAC. (N° direct de la caserne de Barjac ☎ 04.66.60.27.27).

☎ le 15 depuis un téléphone fixe ou le 112 (numéro d'appel unique sur le territoire européen) d'un téléphone portable, et vous serez directement mis en relation avec un médecin qui vous donnera les premières consignes à observer.

☎ Un défibrillateur situé au niveau des toilettes publiques de la mairie est en libre-service.

CONCESSION AU CIMETIERE

Le prix de la concession temporaire, pour 15 ans, a été fixé à 250€ (conseil municipal du 02 Mai 2011).

Un colombarium a été mis en place avec 6 cases pouvant contenir 2 urnes chacune. Le tarif d'une case est de 500€ pour 30 ans.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

EGLISE

L'église est ouverte au public du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, tous les jours de 10 heures à 19 heures 30. A voir, un retable datant du milieu du 17^{ème} siècle - Un livre d'or est à la disposition des visiteurs.

RECENSEMENT DES JEUNES CITOYENS

Le recensement pour devenir citoyen est indispensable. Chaque jeune, garçon ou fille, doit se présenter en mairie, dans le mois de ses 16 ans, afin d'être recensé et pouvoir ainsi participer à la Journée d'Appel Pour la Défense. Ce recensement est obligatoire et le récépissé est nécessaire pour se présenter aux examens scolaires et pour passer le permis de conduire.

INSCRIPTION DES ELEVES EN CLASSES PRIMAIRES

Avant toute première inscription d'élèves en classes primaires, les parents doivent *IMPERATIVEMENT* retirer en mairie de BESSAS, une autorisation d'inscription signée du maire.

METEO

Madame Eve Charmasson assure les relevés des précipitations sur notre commune. Le site gratuit Internet : www.meteocity.com peut, si vous y accédez, vous fournir quotidiennement la météo de notre commune.

Comparatif des précipitations sur 5 ans :

:1,0468m ;2017 : 0,5147m ;2018 :1,6147m ;
2019 :0,7746m ; 2020 : 0,7173m

ELECTIONS

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021..

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE VALLON PONT D'ARC – RUOMS

Brigade de Vallon Pont d'Arc : , Major AMBLARD, Adjudant chef DEGOT, Adjudant SCHMIDT, Adjudant NADEAU, Adjudant MONTHEIL, Maréchal des logis chef ROUET, Gendarmes COSTE, GELY, ☎04 75 88 02 10

Brigade de Ruoms : Adjudant Chef VUAILLAT, Adjudant ARPIN, , Maréchal des logis chef RAHMOUNI, Maréchal des logis chef GHIRARDI, Gendarmes MARTIN et ARNAU. 04.75.39.61.09

La brigade de Vallon Pont d'Arc est ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche et jours fériés, ouvert de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

SOCIAL

Quelques numéros de téléphone :

- Banque Alimentaire (CCAS Mairie de Vallon Pont d'Arc) tous les mardis de 14h à 16h

Tél. : Mairie de Vallon Pont d'Arc

☎ 04.75.88.02.06

- ADMR : Siège à RUOMS 07 120

☎ 04.75.39.60.32

Aide à Domicile en Milieu Rural.

Cette association propose une aide au ménage, à la préparation des repas, accompagnement pour les courses.

Elle intervient également sur demande des caisses d'assurance maladie, du conseil général, pro famille (CAF).

Ces différents services peuvent amener à une réduction d'impôts.

Pose de téléalarme (FILIEN)

- Centre hospitalier Sully Eldin de Vallon Pont d'Arc :
Pour tout renseignement : 04.75.88.42.72

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

Le partenariat avec 30 millions d'amis et la SPA de Lavilledieu est renouvelé. En décembre, 4 chats ont été stérilisés.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Le nouveau conseil communautaire a pris la décision de désactiver le contrôle d'accès aux ouvertures des containers à ordures ménagères début août, afin de faciliter le dépôt des sacs poubelles notamment en haute saison et d'apporter une première réponse rapide à l'amoncellement important des sacs

autour des containers. Un nouveau mode d'emploi est donc mis en place : plus besoin de carte personnelle, il suffit d'appuyer sur le bouton pour activer l'ouverture.

Pour l'année 2021, la taxe des ordures ménagères sera prélevée sur les impôts fonciers.

Du côté de l'action sociale

Un Noël pas comme les autres

L'état d'urgence sanitaire a modifié nos habitudes de fin d'année. Le repas des aînés de la commune ainsi que le Noël des enfants n'ont pas pu être organisés.

La commission a décidé d'offrir des livres aux personnes invitées au repas de fin d'année.

Suite aux élections municipales, la commission d'action sociale a été renouvelée :

Cinq membres élus : Chambon Alain, Cheyrez Sylvie, Pezzano Anne-Marie, Pansier Francis, Thoulouze Annie

4 membres bénévoles : Channac Aline, Cheyrez Renée, Monnier Françoise, Tocheprax Domithilde.





Samedi 19 décembre, les enfants étaient attendus à la salle communale pour retirer leur cadeau de Noël.

Du côté de la vie scolaire 2020-2021

Ecole privée Saint Laurent de Barjac

DREYFUS Paloma	Petite section
CHEYREZY Tristan	CE2
GAGNE Angéla	CM1

Ecole publique de Barjac

CHANNAC Clément	CP
GAUTHIER Lisa	Grande section
GAUTHIER Mathilde	CE1
JOUASSIN Enola	CM1
JOUASSIN Théa	CP
TRINTIGNAC Chloé	CE2
VALENTIN Anaïs	Grande section
WIEDEMANN Mathéo	CE2
WIEDEMANN Louna	Grande section
SPEDINI Léana	CE1

Ecole primaire de Vagnas

COURT Louisa	CM1
COURT Julia	CE1
COURT Charles	CE2

Collège St Ambroix

SARRAZIN Olivier	4 ^{ème}
------------------	------------------

Collège de Ruoms

GAGNE Leny	6ème
LESAGE Morgane	6ème

Collège Henri Ageron Vallon Pont d'Arc

WILLIAMS Rosie	3 ^{ème}
DARPHEUIL Carla	4 ^{ème}
FACON Alexia	5 ^{ème}
GUMUKALEM Lola	6 ^{ème}

Collège Roqua Aubenas

WILLIAMS Kimberly	3 ^{ème} Segpa
-------------------	------------------------

Collège Joyeuse

ARGENSON Théo	4 ^{ème}
---------------	------------------

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Barjac :

963,85€ par an et par enfant pour l'année scolaire 2019-2020, soit un coût de 8674,65 € pour 09 enfants scolarisés.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Laurent de Barjac :

Pour 2020-2021, le calcul de la participation se fait en début d'année scolaire en effectuant une moyenne des frais scolaires des 4 dernières années. 963.85 € par an et par enfant pour l'année scolaire 2020-2021, soit un coût de 2907.30 € pour 3 enfants scolarisés.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Vagnas :

Les frais de fonctionnement pour 2019/2020 s'élèvent à 1441,38€ par an et par enfant, soit 4324,14€ pour 3 élèves.

Aide aux associations des parents d'élèves des deux écoles de Barjac :

Pour l'année scolaire 2020-2021, la commune a versé une subvention 600 € à chacune des associations.

Bienvenue aux nouveaux habitants !

M. et Mme HANNE Michel et Christine domiciliés 748 Route de Barjac
M. et Mme COUVIGNY Frédéric et Christine domiciliés 1669 Route de Barjac
Mme VIERNE et sa fille Lévana domiciliées 58 avenue des Granges
Mmes FRINGS Isabelle et LAFFARRE Lise domiciliées 164 allée des Cigales
M MAMBERTA Richard, Mme GUMUKALEM Sabrina et sa fille domiciliés 16 allée du Panoramic

Etat Civil 2020

DECES

Marie Bernadette CHEYREZY, née DUFFES, décédée le 3 mars à Barjac (30) à l'âge de 85 ans.
Jacques CHARMASSON, décédé le 8 Juin à Joyeuse (07) à l'âge de 68 ans.

PACS



Adèle GODEFROID
et Eloy GARDENIER, le 08 Juillet



Mathilde GINESTE
et Cyril GUICHARD, le 15 Juillet



Hommage à Jacques Charmasson

Vendredi 12 juin 2020, en l'église de Bessas, discours du Maire, Alain Chambon

« Jacques,

En tant qu'ami d'enfance, et nous sommes ici plusieurs à avoir passé notre jeunesse ensemble, tu nous quittes. Je voudrais te faire un dernier adieu au nom de tous.

Ces dernières années ont été difficiles pour toi et ta famille. Eve a toujours été présente auprès de toi et je la félicite.

En tant que maire, je sais l'engagement que tu avais auprès de la commune. Bessas, ton village, il te tenait à cœur. Il fallait qu'il soit bien entretenu. Et il l'était !

Jacques, nous ne t'oublierons jamais. Tu resteras dans nos mémoires.

J'adresse mes condoléances à sa femme, son fils, ses 2 petites filles ainsi qu'à sa famille. »

COVID 19

Quand la solidarité s'organise à Bessas

La France a connu une crise sanitaire sans précédent avec la venue du coronavirus. Pour endiguer cette épidémie, l'Etat a mis en place une longue période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020. Toute sortie était subordonnée à une autorisation.

Un deuxième confinement a eu lieu du 30 octobre au 15 décembre, suivi par un couvre-feu à 20 heures.



En mai, la commune a fait appel à des bénévoles pour la confection de masques en tissu, lesquels, une fois conçus, ont été offerts à tous les habitants.

La mairie remercie Mesdames Channac Aline, Cheyreyzy Renée, Divol Martine, Valençon Chantal pour leur investissement et dévouement pour le bien de la population.

La mairie remercie également Adèle Godefroid pour la création d'une page Facebook « Entraide Bessas ».

Intercommunalité



La mise en place du nouveau conseil communautaire a eu lieu à Bessas, le 09 juillet 2020. 39 élus y siègent.

L'exécutif

Président : Luc Pichon, **SALAVAS**

1^{er} Vice Président : Claude Benhamed, **VALLON PONT D'ARC**,
Développement économique et tourisme

Conseillère déléguée Agriculture : Sylvie Cheyrezy, **BESSAS**

2^{ème} Vice-Président : Guy Clément, **RUOMS**,
Enfance et action sociale

Conseillère déléguée Patrimoine, culture et sport : Nathalie Volle, **VALLON PONT D'ARC**

3^{ème} Vice-Président : Jean-Yvon Mauduit, **ROCHECOLOMBE**,
Finances et administration générale

Conseillère déléguée aux Ressources humaines : Marie-Christine Durand, **LANAS**

4^{ème} Vice-Président : Maurice Charbonnier, **LAGORCE**,
Mobilité et réseaux

Conseiller délégué à la Voirie et aux bâtiments : Antoine Alberti, **VOGUE**

5^{ème} Vice-Président : Nicolas Clément, **ST ALBAN AURIOLLES**,
Urbanisme, l'habitat et les actions foncières

Conseillère déléguée à la transition écologique : Denise Garcia, **GROSPIERRES**

6^{ème} Vice-Président : Jean-Claude Delon, **CHAUZON**,
Ordures ménagères

Conseillère déléguée aux ordures ménagères du territoire des ex-Grands Sites : Monique Mularoni,
VAGNAS

Les autres membres du bureau

Bernard Constant, BALAZUC, Jacques Marron, LABASTIDE DE VIRAC, Gérard Marron, LABEAUME, René Ughetto, ORGNAC L'AVEN, Yves Rieu, PRADONS, Thierry Besançon, RUOMS, Jean-Claude

Bacconnier, ST MAURICE D'ARDECHE, Patrick Meycelle, ST REMEZE, Yvon Ventalon, SAMPZON, Guy Massot, VALLON PONT D'ARC

Les conseillers communautaires

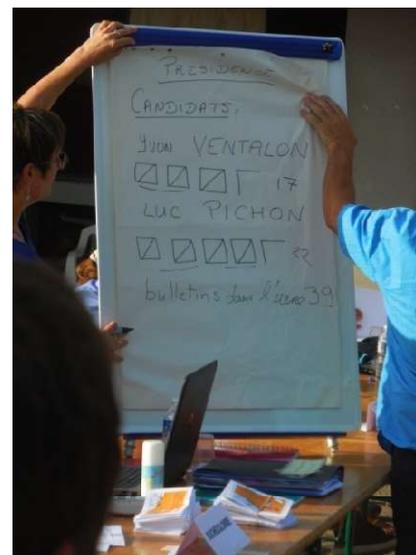
Françoise Hoffman, GROSPIERRES, Patrice Flambeaux, LABEAUME, Joëlle Rossi, LAGORCE, Sylvie Eberland, LANAS, Richard Alzas, ORGNAC L'AVEN, Anne-Marie Pouzache, PRADONS, Simone Messaoudi, RUOMS, Nicole Arrighi, RUOMS, Françoise

Plantevin, RUOMS, Brigitte Carouget, ST ALBAN AURIOLLES, Nadège Issartel, ST REMEZE, Claude Ageron, SALAVAS, Nicolas Boudon, VAGNAS, Maryse Rabier, VALLON PONT D'ARC, Max Divol, VALLON PONT D'ARC, Jocelyne Charron, VOGUE

Les conseillers communautaires suppléants

Marie-Jo Ranchin, BALAZUC, Anne-Marie Pezzano, BESSAS, Agnès Soprani, CHAUZON, Guy Charmasson, LABASTIDE

DE VIRAC, EricToulouze, ROCHECOLOMBE, Pascal Rieubon, ST MAURICE D'ARDECHE, Alain Surel, SAMPZON



Au centre, Luc PICHON

Les réalisations de l'interco.

- Retour à la taxe pour les ordures ménagères
- Avancement des travaux du nouveau cinéma de Ruoms
- Eclairage des tunnels sur la voie verte à Balazuc et Vogüe
- Adhésion au plan vélo proposé par le Département
- Continuité des travaux pour la fibre optique sur les communes de St Alban Auriolles, Sampzon, Ruoms
- Protection et valorisation de la vallée de l'Ibie

Brèves du SICTOBA



Fermeture de l'ISDND

2020 marque un tournant avec la fermeture de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), créée en 1976 et implantée à cheval sur les communes de Beaulieu et Grospierres. En effet, l'exploitation du dernier casier de ce site est arrivée à son terme et les déchets n'y sont plus enfouis depuis mi-septembre. Les travaux de réhabilitation ont commencé au mois d'octobre afin de tourner définitivement cette page de l'enfouissement sur notre territoire. Afin d'appréhender cette fermeture, le Cette DSP est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au

SICTOBA a dû modifier son système de traitement des déchets. Après plusieurs années d'études, il a été décidé de créer sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec le SIDOMSA (Syndicat de traitement des déchets du secteur d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de LAVILLEDIEU, pour recycler 40% (35% de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et 5% de matières premières secondaires) de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € HT (construction de l'usine et

exploitation : durée totale 20 ans). Ce bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques (2 500 m² environ) et comprendra également un espace de visite ainsi qu'un parcours pédagogique. Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts et de l'impact environnemental, il a été prévu la réalisation d'un quai de transfert pour le transport des déchets en bennes de gros volume vers les sites de traitement. Ce quai, en service depuis le 2 juin, situé à l'entrée du site

de l'ISDND et également équipé de panneaux photovoltaïques (310m² environ), permet également de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à NIMES et dans le courant de l'année 2021 à Portes-lès-Valence dans le nouveau centre de tri réalisé en commun avec le SYTRAD (Syndicat pour Nord Ardèche et Drôme) et le SYPP (Syndicat pour le Sud Drôme).

Compostage de quartier

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'ISDND.

De plus, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit notamment, au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective des biodéchets à « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

Le matériel est mis à disposition gratuitement par le SICTOBA qui effectue également le suivi. De plus, nous vous



rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50€ et favorise la mise en place de composteurs partagés dans votre village. En effet, si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, pourra étudier la mise en place d'un composteur de quartier.

La vie des associations

Bessas Aquarelle



Bessas Aquarelles et Créations a organisé pour la seconde année quatre jours avec l'artiste international Roland PALMERS, la majeure partie des participants étaient locaux, mais d'autres venaient de plus loin : l'Ariège, la Corse, la campagne Ouest de LYON et deux belges. Bien sûr les précautions étaient dans toutes les têtes et gestes, pour cette année 2020. Le temps bien qu'un peu frais n'a pas découragé l'assemblée pour des cours en extérieur....tous se sont dits à l'an prochain.

Année muette pour la chorale « Chante Bessas »

Il n'y a malheureusement pas chose à dire sinon déchanter sur notre activité de 2020. L'année a été abrégée au printemps 2020 par la pandémie virale. Après le premier confinement nous avons essayé de continuer à chanter en respectant les règles sanitaires appliquées aux chorales et nous avons déménagé temporairement dans la salle des fêtes de Salavas ou le Maire Luc Pichon a eu la gentillesse de nous accueillir pour quelques séances.

Hélas depuis le deuxième confinement nous sommes à l'arrêt. Le lien musical et social qui nous unissait a disparu et cela nous est particulièrement pénible. Le seul espoir de nous revoir bientôt est la vaccination pour ceux qui n'ont pas été malades. Les cordes vocales et les guitares nous démangent...

Tous les choristes, guitaristes, et cheffe de chœur vous souhaitent de meilleurs moments pour 2021.

Association Communale de Chasse Agréée : les cartouches se recyclent



Président : Alain CHAMBON
Vice Président : Alexis PANSIER
Secrétaire : Jérôme GAUTHIER
Trésorier : Flavien THOULOUZE
Membres : Jean-Pierre GINESTE, Maurice MICHEL, Serge ATLAN, Guillaume QUILEZ et Tarik MEZRI. Garde particulier : Roland SOULIER. Nombre de cartes délivrées aux ayants droits : 37. Nombre de cartes « étrangers » (uniquement battues gros gibier) : 14. Les jours de battues sont le mercredi le samedi et le dimanche (8 par an).

Bilan intermédiaire

gros gibier au 31 janvier 2021 : 42 battues organisées pour 21 sangliers, 5 chevreuils, et 1 renard. Lâchers de petits gibiers : 50. Opération « Chasse à la cartouche » : les chasseurs peuvent rapporter les étuis de cartouches usagés et les douilles de carabine au local de chasse ou sur la

déchetterie de Barjac. Une filière spécifique de traitement et valorisation de ces déchets a été mise en place par le SICTOBA en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche. Pensez à ramasser vos cartouches !

Une assemblée générale pour le Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le dimanche 5 juillet. Voici le Bureau :

Président d'honneur : Francis Pansier

Président : Romain Hurlet

Vice Président: Cédric Channac

Secrétaire : Gaële Cucherat

Secrétaire-adjointe : Noémie Dumas

Trésorière : Camille Thoulouze

Trésorière-adjointe : Annie Thoulouze

Le conseil d'administration se compose en plus de : Patrick Sarrazin, Thierry Gineste, Julia et Hugo Gooaverts, Anne-Marie et Jean Frings. Une liste des membres actifs a été dressée. Au cours de cette assemblée, la trésorière a présenté un bilan positif pour 2019.

Compte-tenu de la situation sanitaire liée au Covid 19, il a été décidé de ne prévoir aucune manifestation cette année.

Cave viticole



Après un millésime 2019 difficile pour les vignerons avec un volume de 8788 hl, la récolte 2020 malgré un gel printanier et deux épisodes de grêle, affiche un volume de 10455 hl. Avec une saison estivale idéale pour la maturation des raisins, le millésime 2020 sera de bons augures.

Suite à notre AG Annuelle les membres du conseil et son président sont reconduits

dans leurs fonctions. C'est avec regret que nous déplorons le décès en 2020 de deux anciens coopérateurs de la cave. Mr Autajon Gilbert et Mr Lunel Pierre ont participé à la vie de la cave pendant toute leur carrière de viticulteur.

La vie du caveau

Pour les fêtes de pâques chacun pourra venir déguster le MONTAREM ENCARA 2019. Forte de son succès la cuvée LE PIC DU DIABLE 2019 n'est plus disponible. Notre nouvelle cuvée MONTAREM ENCARA 2020 sera bientôt en vente. Les horaires restent inchangés pour cette année. Le lundi et le jeudi de 14 h à 17h. Les vignerons de la cave de Brujas Bessas vous souhaitent une excellente année 2020 et comme on dit chez nous « MONTAREMENCARA »

Un peu de poésie

2020 :Vie russe à Bessas ?

Comme un monde qui sombre au fil d'une année sombre,
Il a fallu nous fondre à des temps de pénombre,
Oublier les bisous et les poignées de main,
Espérant chaque jour le meilleur pour demain...

La menace larvée d'un mal nommé Covid
Dans le néant de rues plombées d'un écho vide
A menotté nos vies, bridé nos libertés,
Ecrasé le hasard d'un pavé déserté !

Chez nous pas de métro ni comptoir de bistro,
On est loin des décrets de préfets magistraux :
Sur notre promontoire au passé ancestral
Sortir hors de chez soi limite au cadastre !

S'il faut tuer le mal et bien sûr le combattre,
Ce n'est pas à Bessas qu'on fermera théâtre !
Et même si un jour on est tous vaccinés
On n'en poussera pas la porte du ciné...

Aucune devanture et pas de magasin,
Et ce n'est que hasard de croiser son voisin,
L'école est réformée et loin la librairie,
Car tout le nécessaire est en périphérie !

Confinement forcé ? Pas plus que d'habitude !
Mais au bout de l'année ce n'est que lassitude...
Que l'an nouveau qui vient nous voit enfin vainqueurs :
Bessassois, Bessassoises, bas les masques, hauts les cœurs !

Michel Lacombe

Au fil de l'an...



Vœux de la municipalité/24 janvier



Festival des soupes / 21 février



Elections municipales



Cérémonie du 8 mai



Visite des sénateurs Anne Ventalon et Mathieu Darnaud



Cérémonie du 11 novembre

Et aussi...



Exposition « Les mètres des masques »
de Peter Pick.



Premier conseil communautaire.



Les Bessassois ont remercié les soignants
à leur manière, en musique.



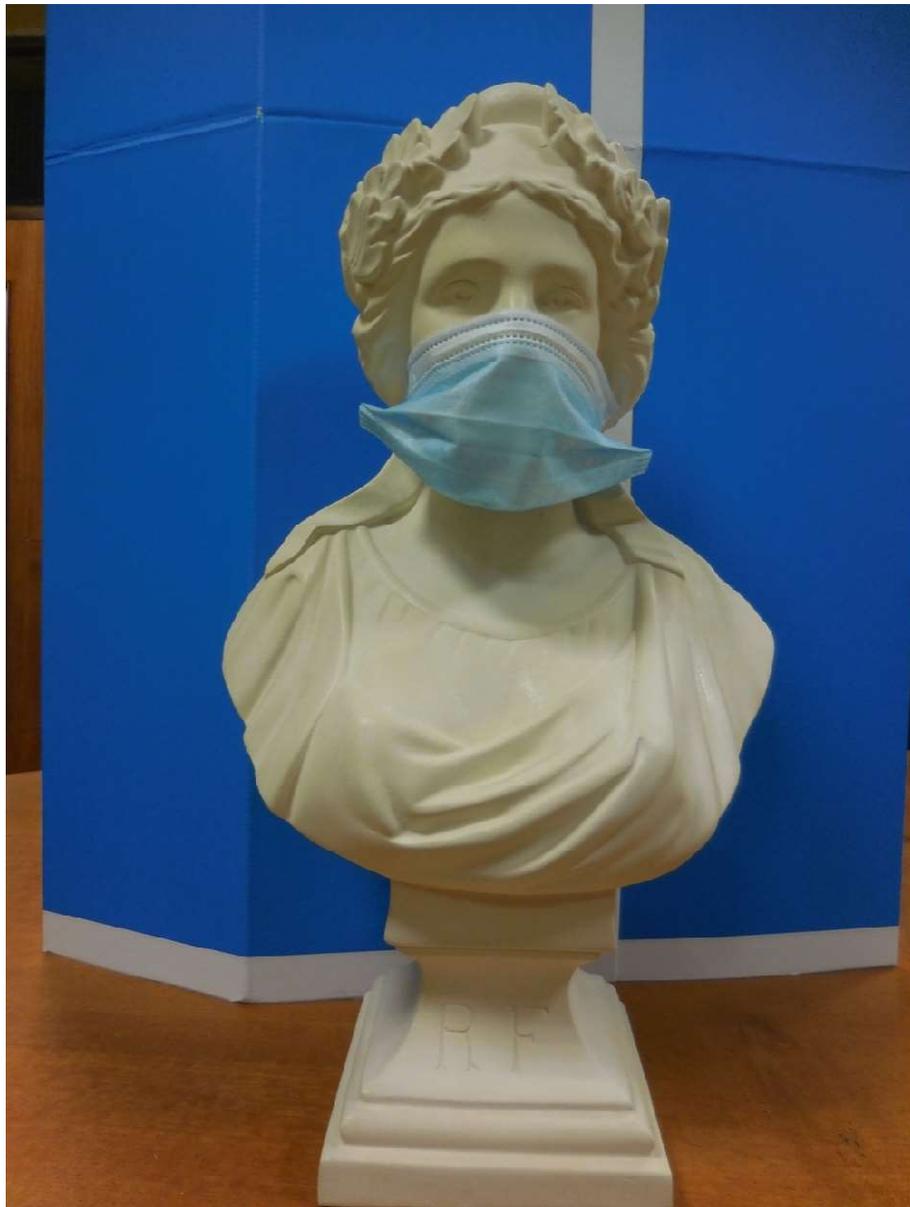
Le festival des soupes, dégustation !

Conseil municipal.





Geste barrière



Marianne attend avec impatience de pouvoir
enfin respirer sans masque...
et dire adieu au virus !